

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avait donné pouvoir : BRUGERE Thierry à DENOUVION Victor, TOUILE ET HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie

Était absent : SCHMIDT Franck

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-86 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT ET EP CHEMIN DE LADOUX RUE TRAVERSIERE

M. MILHORAT informe le Conseil que suite à la demande de la commune, a été étudié l'effacement des réseaux chemin de Ladoux, de la M20 à la rue Traversière, en coordination avec Toulouse Métropole. Cela consiste en :

- La dépose de l'ensemble des réseaux aériens basse tension sur l'emprise des travaux (300ml)
- La pose d'un nouveau réseau EP souterrain
- L'installation de 12 nouveaux points lumineux
- Rénovation du coffret de commande associé.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la commune est estimée à 42 297 , se décomposant de la manière suivante :

Pour la partie électricité

- TVA	93 500 €
- Part SDEHG	74 800 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	25 175 €

Pour la partie éclairage public

- TVA	30 800 €
- Part SDEHG	15 400 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	17 122 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de rénovation proposé par le SDEHG ;

DÉCIDE de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSCITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 OCT. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION

031-213704904-20250923-DELIB202586-DE
Reçu le 26/09/2025



Le Secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS